



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

Tél. 04.93.64.24.24  
Fax. 04.93.64.55.37

# MAIRIE de VALLAURIS

## COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

- 1) **PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4, 10 et 20 JUILLET 2020 - APPROBATIONS**  
À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 Juillet 2020 ;  
À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020 ;  
À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Juillet 2020.
- 2) **DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'ORDONNANCE DU 1ER AVRIL 2020**  
À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **PREND ACTE**.
- 3) **PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE VALLAURIS POUR LES EXERCICES 2011 ET SUIVANTS**  
À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **PREND ACTE** de la communication à l'Assemblée délibérante du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la gestion de la commune de Vallauris Golfe-Juan pour les exercices 2011 et suivants ; **PREND ACTE** du débat relatif à ce rapport d'observations définitives.
- 4) **TARIFS DE LA TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE APPLICABLES SUR 2021**  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **FIXE** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2021 tenant compte de la revalorisation automatique prévue au 1° du B de l'article L 2333-9 du CGCT comme suit :

Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques :

16,20 € le m<sup>2</sup> pour les superficies =< 50 m<sup>2</sup>

32,40 € le m<sup>2</sup> pour les superficies > 50 m<sup>2</sup>

Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques :

48,60 € le m<sup>2</sup> pour les superficies =< 50 m<sup>2</sup>

97,20 € le m<sup>2</sup> pour les superficies > 50 m<sup>2</sup>

Enseignes :

16,20 € le m<sup>2</sup> pour les superficies > 7 m<sup>2</sup> et =< 12 m<sup>2</sup>

32,40 € le m<sup>2</sup> pour les superficies > 12 m<sup>2</sup> et =< 50 m<sup>2</sup>

64,80 € le m<sup>2</sup> pour les superficies > 50 m<sup>2</sup>

**INDIQUE** que les recettes correspondantes seront versées au budget communal 2021.

**ONT VOTE POUR** : M. Kevin LUCIANO – M. Christophe FONCK – M. Hassan SALOUH – Mme Catherine LANZA – M. René ARMANDO – Mme Christelle BERTAGNA – M. Dominique BRUZZISI – Mme Claudy GIMENEZ – Mme Christelle RIOTTON – M. Eric CHALVIN – Mme Blandine BAIN – M. Philippe SEPTIER – Mme Corinne CELLAMARO – M. Patrick LE HOANG BA – M. Laurent THIRY – M. Jean-Frédéric RAZAFIARISON – Mme Anne-Laure SEBBAR – Mme Virginie WASSER – Mme Marion MUSSO – Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS –

**EXCUSES ET REPRESENTES** : Mme Marie-Paule ANASSE donne pouvoir à M. Kevin LUCIANO – M. Georges VAZIA donne pouvoir à Mme Christelle BERTAGNA – Mme Stéphanie AUBLIN donne pouvoir à Mme Virginie WASSER – M. Jean-Claude PONS donne pouvoir à Mme Claudy GIMENEZ –

**ONT VOTE CONTRE** : M. Michel MANAGO – Mme Carine BONNUCELLI – Mme Andrée CAPPADONA – Mme Marinette LANGLAIS – M. Marc POLYCARPE

**EXCUSE ET REPRESENTE** : M. Eric AVRIL donne pouvoir à M. Michel MANAGO

**SE SONT ABSTENUS** : M. Laurent CHARTIER – Mme Emélie LEDUC – Mme Emmanuelle CANTONI – Mme Virginie FERREIRA BARBOSA – M. Lionel TIVOLI –

5) **FORFAIT POST-STATIONNEMENT**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE** le principe de reversement nul à la CASA pour l'exercice 2020 ; **APPROUVE** le projet de convention relatif au reversement des recettes issues des Forfaits de Post Stationnement pour l'exercice 2020, joint à la présente ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au reversement des recettes issues des Forfaits de Post Stationnement pour l'exercice 2020 avec la CASA et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**ONT VOTE POUR** : M. Kevin LUCIANO – M. Christophe FONCK – M. Hassan SALOUH – Mme Catherine LANZA – M. René ARMANDO – Mme Christelle BERTAGNA – M. Dominique BRUZZISI – Mme Claudy GIMENEZ – Mme Christelle RIOTTON – M. Eric CHALVIN – Mme Blandine BAIN – M. Philippe SEPTIER – Mme Corinne CELLAMARO – M. Patrick LE HOANG BA – M. Laurent THIRY – M. Jean-Frédéric RAZAFIARISON – Mme Anne-Laure SEBBAR – Mme Virginie WASSER – Mme Marion MUSSO – Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS – M. Laurent CHARTIER – Mme Emélie LEDUC – Mme Emmanuelle CANTONI – Mme Virginie FERREIRA BARBOSA

**EXCUSES ET REPRESENTES** : Mme Marie-Paule ANASSE donne pouvoir à M. Kevin LUCIANO – M. Georges VAZIA donne pouvoir à Mme Christelle BERTAGNA – Mme Stéphanie AUBLIN donne pouvoir à Mme Virginie WASSER – M. Jean-Claude PONS donne pouvoir à Mme Claudy GIMENEZ

**SE SONT ABSTENUS** : M. Michel MANAGO – Mme Carine BONNUCELLI –Mme Andrée CAPPADONA – Mme Marinette LANGLAIS – M. Marc POLYCARPE –M. Lionel TIVOLI –  
**EXCUSE ET REPRESENTE** : M. Eric AVRIL donne pouvoir à M. Michel MANAGO

6) **FIXATION DU MODE ET DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS- BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN M14**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **ADOpte** pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 1er janvier 2021, les durées d'amortissement et le mode d'amortissement détaillés selon l'annexe du présent rapport ; **AUTORISE** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 350 € ; **APPROUVE** l'application de la règle de calcul du coût moyen pondéré sur la valeur nette comptable pour la sortie des biens acquis par lot.

7) **RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2019 SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - PRESENTATION**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du Rapport annuel de Sophia Antipolis Habitat au titre de l'exercice 2019 présenté par l'administrateur représentant la Ville de Vallauris Golfe-Juan.

8) **LOI N°2018-1021 DU 23 NOVEMBRE 2018 PORTANT EVOLUTION DU LOGEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU NUMERIQUE DITE LOI ELAN - APPLICATION DE L'ARTICLE 81 A LA SOCIETE SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT (SAH) - CESSION DES PARTICIPATIONS DETENUES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES AU SEIN DE CETTE SOCIETE.**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le lancement d'une consultation visant à la cession par la Commune des actions de la SAH dont elle dispose ; cette cession sera réalisée de façon simultanée avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la commune d'Antibes, autres Collectivités locales actionnaires de la SAH ; elle sera accompagnée d'un pacte d'engagement pour le logement social afin de satisfaire aux objectifs du Programme Local de l'Habitat établi par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; **DECIDE** que, pour des raisons pratiques, le formalisme de la consultation soit mis en œuvre par la Commune d'Antibes, actionnaire majoritaire de la SAH. Dans ce cadre, la Commune d'Antibes prendra en charge les frais liés à la procédure, et réglera les éventuels litiges liés à la procédure, litiges dans l'hypothèse desquels elle devrait ester en justice.

9) **SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) SOPHIA - RELEVÉ ET REMPLACEMENT DES REPRESENTANTS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE** A L'UNANIMITE le principe d'un vote à scrutin public ; **RELEVÉ** Madame RIOTTON, Madame ANASSE et Madame AUBLIN de leurs fonctions de représentation au sein de la SPL SOPHIA ; **DESIGNE** conformément aux articles 14 et 30 des statuts de la SPL SOPHIA,

M. Christophe FONCK

Comme représentant permanent de la Commune pour siéger au sein du Conseil d'Administration, du Comité Permanent Stratégique et de Contrôle, de l'Assemblée Générale, et de la Commission d'Appel d'offres de la SPL SOPHIA.

Aucune autre candidature n'a été présentée.

*PRECISE* l'absence d'autorisation de perception de rémunération et d'avantages pour les administrateurs au titre de leurs fonctions au sein de la Société ; **AUTORISE** M. Christophe FONCK agissant en qualité de mandataire de la Commune de Vallauris Golfe-Juan siégeant au Conseil d'Administration, à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la SPL SOPHIA ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

**ONT VOTE POUR** : M. Kevin LUCIANO – M. Christophe FONCK – M. Hassan SALOUH – Mme Catherine LANZA – M. René ARMANDO – Mme Christelle BERTAGNA – M. Dominique BRUZZISI – Mme Claudy GIMENEZ – Mme Christelle RIOTTON – M. Eric CHALVIN – Mme Blandine BAIN – M. Philippe SEPTIER – Mme Corinne CELLAMARO – M. Patrick LE HOANG BA – M. Laurent THIRY – M. Jean-Frédéric RAZAFIARISON – Mme Anne-Laure SEBBAR – Mme Virginie WASSER – Mme Marion MUSSO – Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS –

**EXCUSES ET REPRESENTES** : Mme Marie-Paule ANASSE donne pouvoir à M. Kevin LUCIANO – M. Georges VAZIA donne pouvoir à Mme Christelle BERTAGNA – Mme Stéphanie AUBLIN donne pouvoir à Mme Virginie WASSER – M. Jean-Claude PONS donne pouvoir à Mme Claudy GIMENEZ

**SE SONT ABSTENUS** M. Michel MANAGO – Mme Carine BONNUCELLI – Mme Emmanuelle CANTONI – M. Lionel TIVOLI – Mme Andrée CAPPADONA – Mme Marinette LANGLAIS – M. Marc POLYCARPE – M. Laurent CHARTIER – Mme Emélie LEDUC – Mme Virginie FERREIRA BARBOSA

**EXCUSE ET REPRESENTANTE** : M. Eric AVRIL donne pouvoir à M. Michel MANAGO

10) **RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2018 SPL SOPHIA- PRESENTATION**

*À L'UNANIMITÉ*, le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du Rapport annuel de la SPL Sophia au titre de l'exercice 2018 présenté par l'administrateur représentant la Ville de Vallauris Golfe-Juan.

11) **DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré* **VOTE** à l'unanimité le principe d'un vote à scrutin public;

**M. Philippe SEPTIER** ayant obtenu 23 voix

**M. Eric AVRIL** ayant obtenu 6 voix

**M. Philippe SEPTIER** ayant obtenu 23 voix représentant la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu en qualité de Correspondant Défense pour la Commune de Vallauris Golfe-Juan.

**NE PARTICIPENT PAS AU VOTE** : M. Lionel TIVOLI – Mme Emmanuelle CANTONI – M. Laurent CHARTIER – Mme Emélie LEDUC – Mme Virginie FERREIRA BARBOSA –

Absent non représenté lors de cette délibération : M. René ARMANDO

12) COMMISSION COMMUNAUTAIRE DE PROPOSITIONS DE CANDIDATS (CCPC) -  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE des candidatures au nom du groupe majoritaire de :*

- Mme Claudy GIMENEZ en qualité de titulaire
- Mme Corinne CELLAMARO en qualité de titulaire
- M. Dominique BRUZZISI en qualité de suppléant
- M. Jean-Frédéric RAZAFIARISON en qualité de suppléant

*au nom des autres groupes :*

Liste Force Expérience pour notre Ville

- Mme Andrée CAPPADONA en qualité de titulaire
- M. Eric AVRIL en qualité de titulaire
- Mme Carine BONNUCELLI en qualité de suppléante
- M. Marc POLYCARPE en qualité de suppléant

Liste Ensemble pour Vallauris – Golfe-Juan

- Mme Emmanuelle CANTONI en qualité de titulaire
- M. Laurent CHARTIER en qualité de titulaire
- Mme Emélie LEDUC en qualité de suppléante
- Mme Virginie FERREIRA BARBOSA en qualité de suppléante

**VOTE, à l'unanimité, le recours au scrutin public à main levée,**

- Mme Claudy GIMENEZ en qualité de titulaire
- Mme Corinne CELLAMARO en qualité de titulaire
- M. Dominique BRUZZISI en qualité de suppléant
- M. Jean-Frédéric RAZAFIARISON en qualité de suppléant

*Ont obtenu 23 voix*

*Mme Andrée CAPPADONA en qualité de titulaire*

- M. Eric AVRIL en qualité de titulaire
- Mme Carine BONNUCELLI en qualité de suppléante
- M. Marc POLYCARPE en qualité de suppléant

*Ont obtenu 6 voix*

- Mme Emmanuelle CANTONI en qualité de titulaire
- M. Laurent CHARTIER en qualité de titulaire
- Mme Emélie LEDUC en qualité de suppléante
- Mme Virginie FERREIRA BARBOSA en qualité de suppléante

*Ont obtenu 4 voix*

➤ **DESIGNE à la majorité absolue:**

- Mme Claudy GIMENEZ en qualité de titulaire
- Mme Corinne CELLAMARO en qualité de titulaire
- M. Dominique BRUZZISI en qualité de suppléant
- M. Jean-Frédéric RAZAFIARISON en qualité de suppléant

*Qui siègeront au sein de la Commission Communautaire de Propositions de candidats*

**NE PARTICIPE PAS AU VOTE** : M. Lionel TIVOLI

*Absent non représenté lors de cette délibération* : M. René ARMANDO

13) **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS- DESIGNATION DES MEMBRES PROPOSÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE des candidatures au nom du groupe majoritaire de :*

- M. Denis PACI en qualité de titulaire
- Mme Evelyne COVILI en qualité de titulaire
- Mme Renée SEGUIN en qualité de suppléante
- Mme Charline HOTELLIER en qualité de suppléante

*au nom des autres groupes :*

Liste Force Expérience pour notre Ville

- Mme Sandrine HIZEBRY en qualité de titulaire
- Mme Frédérique VITETTA en qualité de titulaire
- M. Christian BONGIOANNI en qualité de suppléant
- M. Dominique PRONESTI en qualité de suppléant

Liste Ensemble pour Vallauris – Golfe-Juan

- Mme Michèle MERCIER en qualité de titulaire
- M. Tristan BONHOMME en qualité de titulaire
- Mme Laurence BROTOT en qualité de suppléante
- Mme Isabelle FLEURY en qualité de suppléante

**VOTE, à l'unanimité, le recours au scrutin public à main levée,**

- M. Denis PACI en qualité de titulaire
  - Mme Evelyne COVILI en qualité de titulaire
  - Mme Renée SEGUIN en qualité de suppléante
  - Mme Charline HOTELLIER en qualité de suppléante
- Ont obtenu 24 voix

Liste Force Expérience pour notre Ville

- Mme Sandrine HIZEBRY en qualité de titulaire
  - Mme Frédérique VITETTA en qualité de titulaire
  - M. Christian BONGIOANNI en qualité de suppléant
  - M. Dominique PRONESTI en qualité de suppléant
- Ont obtenu 6 voix

Liste Ensemble pour Vallauris – Golfe-Juan

- Mme Michèle MERCIER en qualité de titulaire
- M. Tristan BONHOMME en qualité de titulaire
- Mme Laurence BROTOT en qualité de suppléante

- Mme Isabelle FLEURY en qualité de suppléante  
Ont obtenu 4 voix

➤ **DESIGNE à la majorité absolue :**

- M. Denis PACI en qualité de titulaire
- Mme Evelyne COVILI en qualité de titulaire
- Mme Renée SEGUIN en qualité de suppléante
- Mme Charline HOTELLIER en qualité de suppléante

Qui seront proposés afin de siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

**NE PARTICIPE PAS AU VOTE : M. Lionel TIVOLI**

14) **ENTRETIEN DU PARKING DE COVOITURAGE AU GIRATOIRE PONT DE L'AUBE - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **APPROUVE** les termes de la convention d'entretien du parking de covoiturage au giratoire Pont de L'Aube entre le Département des Alpes-Maritimes, la CASA et la Commune, annexée à la présente délibération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à celle-ci ; **DIT** que les dépenses y afférentes seront inscrites aux budgets communaux correspondants.

15) **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE PAPIER STANDARD - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la commune et la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis (CASA) pour la fourniture de papier standard, pour toute la durée de la convention jointe à la présente; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de constitution du groupement jointe à la présente, désignant la CASA comme coordonnateur du groupement, et fixant les modalités de passation de la procédure de mise en concurrence, ainsi que les modalités d'exécution du marché ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre et la bonne exécution de la convention ; **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à ce groupement seront inscrits aux budgets des exercices concernés (de 2021 à 2024 au maximum).

16) **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, ET LE CCAS POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES POUR L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la commune et la Centre Communal d'Actions sociales (CCAS) de Vallauris pour l'assurance des risques statutaires de leurs agents, pour la durée fixée dans la convention jointe à la présente, soit jusqu'à la notification des marchés, eux-mêmes passés pour 4 ans maximum ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de constitution du groupement jointe à la présente, désignant la Commune comme coordonnateur du groupement, et fixant les modalités de passation de la procédure de mise en concurrence, ainsi que les modalités

d'exécution du marché ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre et la bonne exécution de la convention ; **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à ce groupement seront inscrits aux budgets des exercices concernés (de 2021 à 2024 maximum).

17) **RESSOURCES HUMAINES - RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE ET ACCUEIL D'UN APPRENTI**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le principe général du recours aux contrats d'apprentissage ; **DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2020-2021, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service : Communication

Nombre de poste : 1

Diplôme préparé BAC +5 Management des Stratégies de Communication Marketing

Durée de la formation : 2 ans

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage; **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Communaux, au chapitre 012.

Absent non représenté lors de cette délibération : M. Marc POLYCARPE.

18) **CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES MARITIMES ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) DE LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU), BONUS « MIXITÉ SOCIALE », BONUS « INCLUSION HANDICAP »**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les Conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes et l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), prestation de service unique (PSU), bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap » pour l'EMAPE Li Pichoune, l'EMAPE Les Clos, l'EMAPE La Farandole et l'EMAPE Les Petits Cœurs, telles que jointes à la présente ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, le versement de toutes subventions (soldes et acomptes) ; **PREND ACTE** que les recettes y afférentes seront versées aux budgets communaux correspondants.

19) **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT, ENTRE LE RELAIS DES ASSISTANTS MATERNELS, PRESTATION DE SERVICE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES- AVENANT 2020**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 2020 de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Relais Assistants Maternels de la commune de Vallauris Golfe-Juan, joint à la présente ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de la CAF des Alpes-Maritimes, le versement de toutes les subventions (acomptes et soldes) ; **INDIQUE** que les recettes en résultant seront versées aux budgets communaux correspondants.

20) **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP) DE LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN N°199900030 - AVENANT 2020**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 2020 à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le



Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) de la commune de Vallauris Golfe-Juan N°199900030 joint à la présente, ainsi que tous documents à intervenir avec les services de la CAFAM (Caisse d'Allocation Familiales des Alpes Maritimes) ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (CAFAM), le versement de toutes les subventions (acomptes et soldes), relatif à l'avenant 2020 à la convention d'objectifs et de financement entre la CAF et le LAEP de la commune de Vallauris Golfe-Juan N°199900030 ; **INDIQUE** que les recettes y afférentes seront versées aux budgets communaux correspondants.

21) **REGULARISATION FONCIERE-CESSION DE L'EMPRISE DE VOIRIE SITUEE SUR LES PARCELLES CADASTREES AS 258 ET AS 473P-AVENUE DES MIMOSAS**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **APPROUVE** l'acquisition des parcelles représentant l'emprise de la voirie d'environ 84 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée AS 258 et de la division parcellaire à venir de la parcelle cadastrée section AS 473 à l'euro symbolique, frais d'acte en sus à la charge de la ville, lesquelles seront intégrées au Domaine Public Communal ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés ; **PRECISE** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

22) **INCORPORATION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BZ 409 ET BZ 410 DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **APPROUVE** l'incorporation des parcelles cadastrées section BZ 409 et BZ 410 dans le domaine public communal.

23) **DONATIONS À LA COMMUNE D'UNE ÉDITION CÉRAMIQUE DE PABLO PICASSO ET D'UN DOCUMENT**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter les donations :

Pablo Picasso, Plat « Jacqueline au chevalier », édition céramique, numéroté 197 / 200, daté 1956 ;

Une affiche publicitaire du Syndicat des Fabricants de Poteries Culinaires de Vallauris.

lesquelles seront intégrées au patrimoine communal et affectées aux collections du Musée Magnelli, Musée de la céramique.

24) **ACCEPTATION DE LEGS - CÉRAMIQUE DE LA MANUFACTURE MASSIER**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **ACCEPTÉ** le legs de Madame Huguette Nicolas « en souvenir de la Famille PRAT- NICOLAS (Huguette) » qui sera intégré au patrimoine communal et affecté aux collections du Musée Magnelli ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents en rapport avec la présente délibération.

25) **RÉGULARISATION ET AFFECTATIONS D'ŒUVRES ACQUISES OU DONNEES A LA COMMUNE - INTEGRATION AU PATRIMOINE COMMUNAL ET AUX COLLECTIONS DU MUSÉE MAGNELLI, MUSÉE DE LA CÉRAMIQUE**

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter les dons visés ci-dessus ; **DIT** que ces œuvres seront intégrées au patrimoine Communal et affectées aux collections du Musée Magnelli, Musée de la céramique.

26) MUSEE MAGNELLI, MUSEE DE LA CERAMIQUE - ORGANISATION EXPOSITION ESTIVALE

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** l'organisation au Musée Magnelli, Musée de la céramique d'une exposition thématique autour de la céramique des années 1950 à Vallauris, intitulée « Vallauris, la ville-atelier » du 26 juin 2021 au 31 octobre 2021 ; **ACCEPTE** la prise en charge des frais (remboursement et/ou achat direct par la commune) de voyage des personnalités (auteurs pour le catalogue ; prêteurs d'œuvres) collaborant à la mise en œuvre de ce projet et des journalistes dans le cadre de la campagne de communication. Ce montant ne dépassera pas 6 000 euros ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes conventions, y compris de partenariat, relatives à l'organisation de la manifestation ; **AUTORISE** la prise en charge sur le budget communal les dépenses nécessaires à l'organisation de la manifestation incluant notamment les frais d'assurances, de transport aller-retour des œuvres prêtées (prêt de collectionneurs privés et d'institutions publiques), l'édition et l'impression du catalogue et la communication de l'exposition, les frais de voyages des personnalités cités plus haut, pour un montant maximal de 200 000 euros ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de l'État, du Département, de la Région et de tous organismes, des subventions et des partenariats sous forme de mécénat ; **DIT** que les recettes et les dépenses y afférentes seront inscrites au budget communal 2021.

27) TARIFICATION - OUVRAGES ET PRODUITS EN VENTE - LIBRAIRIE DU MUSEE MAGNELLI, MUSEE DE LA CERAMIQUE

A L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **ADOPTE** la tarification telle qu'annexée à la présente délibération; **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer tous documents en rapport avec la présente délibération ; **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites aux budgets communaux correspondants.

28) MUSÉE MAGNELLI, MUSÉE DE LA CÉRAMIQUE - MODIFICATION TARIFAIRE

A L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à accorder la gratuité d'entrée au musée Magnelli, musée de la céramique, aux participants du festival « Musées (em)portables » jusqu'au 1er février 2021 à compter de la présente délibération.

29) MUSÉE MAGNELLI, MUSÉE DE LA CÉRAMIQUE - CONDITIONS TARIFAIRES

A L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter ces conditions tarifaires spécifiques s'appliquant aux droits d'entrée du musée Magnelli, musée de la céramique à compter du 1er octobre 2020 ; **INDIQUE** que les recettes en résultant seront versées aux budgets communaux correspondants.

30) EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - DELIBERATION CADRE - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

A L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** le principe de la mise en œuvre d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, d'éducation aux médias et à l'information et la signature des conventions annexées à la présente délibération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la mise en place d'un Parcours d'éducation artistique et Culturelle et notamment les conventions annexées à la présente délibération, ainsi que tous renouvellements de ces conventions ; **SOLLICITE** de l'État, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et de tout autre organisme, des subventions et des partenariats financiers ; **ACTE** que les recettes et dépenses en résultant seront inscrites aux budgets communaux correspondants.

31) **BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN - RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF À L'UTILISATION DE L'ESPACE MUNICIPAL NUMÉRIQUE**

*A L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, ADOPTE le règlement intérieur de l'espace municipal numérique du BIJ de la ville de Vallauris Golfe-Juan et sa fiche d'inscription tels qu'annexés à la présente et son application immédiate dès exécution de la présente délibération ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la mise en place de ce règlement et à prendre toutes mesures sur son fondement.*

**SEANCE CLOSE A 22h50**

*Fait à Vallauris, le 02 octobre 2020*

*Le Maire,*

*Kevin LUCIANO*



